

ENREGISTREMENT

Les rejets vers le milieu naturel sous surveillance

Un des objectifs principaux du SDEA est la préservation maximale du milieu naturel. Le vaste programme d'auto-surveillance des ouvrages de déversement situés sur les réseaux de collecte des eaux usées et en amont direct des stations d'épuration doit contribuer à une meilleure maîtrise des rejets des effluents par temps sec et par temps de pluie.



Le programme d'auto-surveillance des débits d'eaux usées et pluviales déployé par le SDEA représente un investissement global de 500 000 euros environ.

Le SDEA exploite aujourd'hui plus d'une centaine de stations d'épuration sur son territoire de compétence pour une capacité de plus de 800 000 équivalents habitants. L'optimisation de leur fonctionnement passe par une politique de minimisation de leurs impacts environnementaux et par la

maîtrise des débits d'eaux usées et pluviales présentes dans le réseau d'assainissement. Pour avoir un suivi optimal des rejets d'eaux usées au milieu naturel, le SDEA déploie progressivement sur tous les périmètres, pourvus de réseaux secondaires, un dispositif d'auto-surveillance des déversoirs d'orages d'une capacité de

plus de 2 000 équivalents habitants. Les équipements posés sont des capteurs qui enregistrent en continu la hauteur d'eau dans le canal d'eaux usées du déversoir et détectent les surverses vers le cours d'eau. Grâce à la télégestion, les données sont ensuite transmises au SDEA, et les alarmes de surverse relayées quotidiennement aux chefs de secteur. Ces derniers analysent le fonctionnement de l'ouvrage en fonction des débits mesurés et des conditions météorologiques. En cas de surverse par temps sec pouvant provoquer une pollution du milieu naturel, une équipe de terrain est dépêchée sur site pour vérifier le fonctionnement de l'ouvrage, et s'il y a dysfonctionnement, procéder aux interventions nécessaires à sa remise en service.

AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Autre objectif de ce programme d'auto-surveillance : quantifier les volumes déversés vers le milieu naturel et d'évaluer leur charge de pollution. Ces résultats sont ensuite analysés par l'Agence de l'Eau et mis en corrélation avec la sensibilité du milieu récepteur.

Au-delà de son caractère réglementaire, ce déploiement s'inscrit pour le SDEA dans une démarche globale visant à maîtriser en continu les rejets des effluents et lui permet de disposer de données fiables sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement. Ces données pourront également être réutilisées pour le calage des modélisations informatiques des réseaux d'assainissement, pour le dimensionnement de bassins de pollution et pour la gestion coordonnée réseaux-ouvrages. ■

NOUVELLES CAMIONNETTES

Moins lourdes, plus économes

Renouvellement des structures de rangement – exit le bois, place à l'aluminium – et définition d'un stock type pour limiter le volume de matériel : autant d'aménagements qui ont permis de réduire de 250 kg le poids des camionnettes des équipes d'interventions sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Résultat : des économies de carburant et plus de sécurité lors des manœuvres sur le terrain.



© Photos Cyril Hanebna / Citeasen